CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2014

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 25 juin 2014

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

SOMMAIRE

MIEUX ACCOMPAGNER ET INCLURE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : UN DÉFI, UNE NÉCESSITÉ.....6

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....6

ALLOCATION DE MME SÉGOLÈNE NEUVILLE, SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION. 13

DISCUSSION GENERALE.....16

Associations - Mme Arnoult-Brill.....16
CGT FO - M. Bernus.....17
Entreprises - Mme Castera 19
Personnalités qualifiées - Mme Grard 20
Personnalités qualifiées - Mme d'Ormesson 21
CFDT - Mme Pajares y Sanchez 23
Coopération - M. Argueyrolles.....24
Professions libérales - M. Capdeville 25
CFE-CGC - Mme Weber.....26
Outre-mer - Mme Romouli-Zouhair.....27
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin.....28
Agriculture - M. Pelhâte.....30
Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet 31
UNAF - Mme Basset.....32
Mutualité : M. Davant 33
Artisanat - Mme Foucher.....35
CFTC - Mme Parle 36
UNSA - Mme Dupuis.....37
CGT - Mme Farache.....39

DISCUSSION DES AMENDEMENTS 40

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS 40

ANNEXES 43

Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis *Mieux accompagner les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité* 45
Annexe 2 : Suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé aux amendements déposés sur le projet d'avis *Mieux accompagner les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité* 47
Annexe 3 : *Mieux accompagner les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité* - Diaporama illustrant les propos de Christel Prado, rapporteure.....49

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

La séance de cet après-midi sera consacrée à l'examen du projet d'avis présenté par Mme Christel Prado, rapporteure au nom de la section des affaires sociales et de la santé : *Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité*.

Ce projet d'avis honore le Conseil économique, social et environnemental à un moment où l'on constate les dégâts des ruptures et des exclusions. Au-delà de l'investissement social, c'est un projet de société qui va dans le droit fil des réflexions du CESE sur l'investissement social, sur l'inclusion et il ne s'agit pas de traiter telle ou telle catégorie de personnes, mais d'offrir à chacun une égalité de parcours.

Je salue la présence, au banc du gouvernement et du parlement, de Mme la ministre Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Elle est accompagnée de Mme Myriam Bouali, chef de cabinet et Jérémie Boroy, conseiller. Je remercie également de leur présence Mme Marie Prost-Colletta, Déléguée ministérielle à l'accessibilité, Mme Claire Lise Campion, Sénatrice de l'Essonne, Mme Agnès Marie-Egyptienne, Secrétaire générale du Comité interministériel Handicap, Mme Geneviève Gueydan, conseillère pôle politique publique de l'Elysée. Je salue enfin, en tribune, la présence de nombreux représentants associatifs et directeurs d'établissements.

Madame la ministre, mes chers collègues, en résonance avec la teneur de ce projet d'avis, Monsieur Fondard, président de la section des affaires sociales et de la santé, et la rapporteure, ont souhaité vous offrir un moment de partage. Sans plus tarder, j'invite donc celles et ceux que vous avez conviés à cet échange, à venir nous rejoindre.

(Une *représentation théâtrale est présentée par la compagnie « e-imagine ! Art vivant »).*

(Applaudissements)

M. le Président. Merci à tous ces merveilleux jeunes acteurs. Cela nous amène à réfléchir au fait que la vie est un spectacle où chacun peut et doit être acteur. En félicitant l'école de Nantes et l'ESAT, je rappelle que le Conseil s'est aussi engagé dans la politique d'accessibilité avec un programme d'investissement arrêté et financé pour que, rapidement, nous puissions relever, au Palais d'Iéna, le défi de l'accessibilité pour tous. Le Bureau a pris la décision de faire en sorte que cet après-midi nous bénéficions d'une vélotypie et d'une traduction en langage des signes, afin de rendre accessible à tous le projet d'avis que Christel Prado va nous présenter.

MIEUX ACCOMPAGNER ET INCLURE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : UN DÉFI, UNE NÉCESSITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Madame la rapporteure, vous avez la parole.

Mme Prado, rapporteure**.** Mesdames et Messieurs, Monsieur le président je voudrais commencer par remercier le bureau d'avoir accepté de prendre en charge le déplacement de ces jeunes qui viennent de nous donner beaucoup. De plus, nous avons su recevoir, ce qui est important, car c'est un échange.

Je voudrais avoir un petit mot pour un monsieur qui s'apprêtait à nous rejoindre, Oliver Harland, directeur de projet en charge de la mission Différences à France Télévisions qui a chuté, ce midi, au sein du Palais, et s'est fait très mal. J'espère pour lui qu'il va mieux.

Je voudrais aussi remercier le dessinateur Zep, les éditions Glénat et Handicap International qui nous ont gracieusement prêté le visuel illustrant notre projet d'avis. Mon fils de 11 ans est très fier de ce dessin.

Merci aux artistes qui ont tout fait pour répondre aux contraintes des lieux et merci à la technique du CESE qui a fait preuve de souplesse.

En guise d'avertissement, je vous précise que notre section des affaires sociales et de la santé n'a pas l'intention de faire l'apologie de l'altérité. Ce n'est pas le propos du projet d'avis. En effet, l'altérité n'est pas un projet de société. Notre ambition est de transformer, par ce projet d'avis, une juxtaposition d'îlots sociaux, dont les intérêts s'opposent, pour faire une société du « tous ensemble » en prenant en compte la singularité des êtres comme levier d'une société dynamique et qui porte notre pays au plus haut de ses performances économique, sociale et environnementale (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu).*

Ce concept n'est pas neuf. D'ailleurs, La Fontaine lui-même disait, dans *L'âne et le chien* : «*Il se faut s'entraider, c'est la loi de la nature*». Oui, c'est la loi de la nature. Pour autant, elle n'est pas force de loi dans notre pays ni dans les autres non plus. Si l'entraide était force de loi, cela se saurait.

Au-delà de l'entraide, pour faire une société inclusive, des aménagements sont nécessaires et cela s'appelle l'accessibilité. Merci au CESE pour ses efforts d'accessibilité qui, je l'espère, rentreront dans les pratiques.

Monsieur le président, vous avez rappelé que nous bénéficions aujourd'hui de la vélotypie et de la langue des signes. Désolé, il n'y avait pas d'audio-description pour le spectacle.... Le projet d'avis aurait pu être plus facile à lire et à comprendre mais je l'ai rédigé rapidement ; les vidéos des auditions, en section, n'ont pas été sous-titrées, ce qui a empêché les personnes malentendantes de les suivre, mais nous avons bien avancé.

Nous espérons qu'au moins, ce qui est acquis, nous ne le perdrons pas dans le futur. Nous sommes dans une dynamique et nous espérons continuer.

Le contexte de la saisine, c'est le Premier ministre - Jean-Marc Ayrault, puis Manuel Valls - qui nous ont demandé de réfléchir et d'apporter des préconisations sur ce que peut être la société inclusive en y intégrant des notions et des leviers d'accueil et d'accompagnement.

Pourquoi nous ont-ils confié cette mission ? Simplement parce qu'en tant que troisième chambre constitutionnelle, nous représentons l'ensemble des forces vives de la nation et que notre expérience sur les territoires, au plus près de tous les êtres, nous permet effectivement d'envisager les possibles et de permettre de les généraliser. Ces préconisations, si nous réussissons dans notre travail, seront reprises lors d'un événement qui a lieu tous les trois ans et qui se tiendra en décembre prochain : la Conférence nationale du handicap.

C'est un moment privilégié où l'on fait un point sur la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation des personnes handicapées, et j'espère vraiment que nos travaux pourront nourrir cette conférence.

Je remercie les conseillers pour tout ce qu'ils ont apporté lors des travaux. Ce n'est pas facile, quand on connaît bien un sujet, de pouvoir emmener avec soi tous les autres, et tous les autres, tous les conseillers se sont fortement impliqués - même parfois quand j'étais désagréable ! - pour aller jusqu'au bout et comprendre là où l'on pouvait aller tous ensemble. Je voudrais les remercier pour cela.

Le contexte, c'est étendre au-delà du handicap une dynamique d'inclusion qui ne compartimente pas les problématiques, mais qui reconnaît la singularité, qui pense « global » pour ce qui est transversal et « particulier » pour répondre à ce qui reste du résiduel.

Qu'est-ce que le handicap ? Je ne peux que me contenter de reprendre la définition de la loi du 11 février 2005 tout en disant que cette définition a porté un regard neuf en France, une perception neuve. Pendant très longtemps, et avant les années soixante-dix, le handicap n'était pas perçu comme un handicap : on ne voyait que la maladie ou la déficience.

Puis l'OMS, dans les années soixante-dix, a apporté sa définition de la santé, au sens plus global, la définition du handicap, et la France s'en est emparée en disant que « *constitue un handicap toute limitation de l'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement* - et là, c'est important - *par une personne en raison à la fois d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble invalidants de la santé* ». On a à la fois ce qui est constituant de la personne, sa difficulté intrinsèque, et tout ce qui est autour, l'environnement, qui joue un grand rôle.

Si nous étions au Moyen-âge, vous n'auriez pas besoin d'utiliser une fourchette, vous pourriez manger avec vos doigts, ce serait commun, accepté par tous. Aujourd'hui, il y a des êtres qui ne peuvent pas prendre une fourchette, piquer et mettre à la bouche. Ils ne vivent pas en société à cause de cela parce qu'on ne va tout de même pas aller au restaurant en piquant dans une assiette avec ses doigts !

L'environnement influe donc bien sur la majoration ou la minoration du handicap. Et, contrairement à ce que nous avons tous en tête, les personnes qui sont dans cette situation que nous venons de décrire ne sont pas une minorité. Dans notre pays, il y a une personne sur 4 concernée, à un degré moindre ou plus fort.

Ce n'est donc pas une minorité, et quand on fait quelque chose pour les personnes en situation de handicap, on ne le fait pas pour une minorité, on ne le fait même pas pour un quart de la population, mais pour tous.

Qu'est-ce qui pèche encore chez nous ? La représentation que nous avons de la personne handicapée. Nous ne savons pas trop comment la regarder, ou quand nous la regardons, nous la regardons avec insistance, nous pouvons avoir peur, nous pouvons éprouver de la gêne, du rejet, de la pitié ; c'est arrivé à chacun d'entre nous et je pense même que cela arrive aux personnes handicapées vis-à-vis de nous, ou vis-à-vis d'autres personnes handicapées.

Tous ces sentiments sont des sentiments qui viennent parce que nous méconnaissons ce qu'est la situation d'une personne handicapée. Alors nous avons étudié dans notre avis trois types de sociétés.

Merci au groupe des jeunes de nous avoir donné ce schéma parce qu'il est formidable.

Il y a d'abord un schéma qui représente la ségrégation : les hommes et les femmes ordinaires sont dans un cercle, le plus nombreux, et il y a ceux qui sont différents, à part, qui mènent des vies parallèles. Ce n'est pas le schéma de la France. Le schéma de la France d'aujourd'hui, c'est le schéma qui correspond à l'intégration, c'est-à-dire qu'effectivement, nous faisons tous partie de la même société, nous sommes tous citoyens ; néanmoins, pour des raisons diverses, mais qui ne sont pas uniquement dues à la personne, qui sont dues à notre façon de faire la société, ces personnes restent dans un îlot à l'intérieur même de notre société.

Grâce aux politiques que nous avons mises en place pendant plus de 50 ans - avec les associations, les organisations syndicales, les mutuelles, les pouvoirs publics... - grâce à tout ce que nous avons mis en œuvre, nous pouvons espérer aujourd'hui aller vers une société inclusive où la bulle de différence a enfin éclaté pour laisser la société s'enrichir de toutes les singularités.

En Europe, nous observons trois groupes de pays. Un groupe dont fait partie la France, qui mène des politiques intégratives. Avec la France, il y a les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, la Hongrie, la République Tchèque.

D’autres pays mènent résolument des politiques plus inclusives et ce n’est pas la géographie qui les détermine parce que vous voyez qu’il y a la Norvège, la Suède, l’Islande, l’Italie, l’Espagne et le Portugal.

Un troisième groupe de pays fait un peu de l’un et un peu de l’autre et s’y retrouve quand même : le Royaume-Uni et la Pologne.

Eric Molinié, que beaucoup connaissent puisqu’il a été conseiller ici, disait - et il le dit encore, j’en suis sûre -, que l’on ne peut pas faire disparaître les maladies, mais que l’on peut en atténuer les ondes de choc. Or, la peur dont j’ai parlé tout à l’heure empêche de mobiliser ces énergies et d’atténuer les ondes de choc.

Nous vivons certainement une époque-charnière puisqu’en 2010, la France a ratifié la Convention internationale des droits des personnes handicapées (et son protocole facultatif), une convention qui est résolument inclusive. Elle nous impose d’aller au-delà de ce que nous vivons aujourd’hui, et ce que nous vivons aujourd’hui, c’est un ensemble de moyens tournés vers les droits universels et fondamentaux qui sont défendus par la défense des droits, représentée par Mme Lyazid.

Ces droits existent ; cependant leur accès est rendu difficile par un manque de formation des professionnels, par une carence dans les services, un manque de moyens humains et financiers. Les intéressés eux-mêmes ignorent parfois les droits auxquels ils peuvent prétendre.

Il existe des disparités territoriales. Ici, je pense tout particulièrement aux Outre-mer. Il y a un manque de lisibilité des dispositifs et une inflation des sigles.

Autant de conditions réunies pour rendre difficile l’atteinte de l’objectif que nous poursuivons.

Il y a l’accessibilité, dont on parle beaucoup aujourd’hui. Je sais que certains en ont une overdose... Mais, ce n’est pas fini. La loi du 11 février 2005, c’est l’accessibilité à tout pour tous. On n’est pas uniquement en train de parler « béton-bitume ». On est en train de parler de l’accès à l’école, à l’enseignement supérieur et à la formation professionnelle. On est en train de parler de l’emploi sous toutes ses formes, y compris l’emploi adapté et protégé, sans oublier l’emploi accompagné qui, je l’espère, se développera de plus en plus. Il y a également l’accessibilité au cadre bâti, aux transports...

Beaucoup de nos relations étant aujourd’hui dématérialisées, n’oublions pas les nouvelles technologies et l’économie en ligne. Les marchés et les procédures en ligne ne sont pas toujours accessibles aux personnes en situation de handicap.

L’accessibilité à tout pour tous, ce n’est pas simplement l’accessibilité à tout pour les personnes handicapées, c’est également l’accessibilité à tout pour chacun d’entre nous.

Le droit à compensation est entré dans notre droit par la loi du 11 février 2005, suite au procès d’un jeune qui attaquait ses parents en justice pour seul

préjudice d'être né ; il était né très sévèrement handicapé et demandait réparation du fait d'être né.

Une réflexion éthique s'est engagée sur le sujet, suivie d'une réflexion juridique. C'est ainsi que le droit à compensation des conséquences du handicap est né. Il relève de la solidarité nationale.

Je citerai l'aide sociale départementale, laquelle devient accessoire, non pas financièrement, mais au sein des dispositifs. Cette aide sociale pour les personnes en situation de handicap est accordée sous conditions de ressources. La plupart des personnes handicapées vivent avec l'allocation pour adulte handicapé, soit 200 € en dessous du seuil de pauvreté. Cette aide sociale départementale les aide à financer la nourriture et l'hébergement lorsqu'ils sont en établissement.

Voilà le dispositif dont nous bénéficions. Nous vivons une époque charnière. Le CESE a déterminé plusieurs axes visant à répondre aux enjeux de l'inclusion. Nous avons travaillé sur 37 préconisations organisées en 4 axes.

Le premier axe est la conception universelle, qui constitue un enjeu d'innovation et d'essor économique fort. Lorsqu'elle est venue nous parler du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, Mme Delaunay, ministre, nous a parlé de *silver* économie. Vous avez entendu parler d'accessibilité. Pourquoi ferait-on des économies séparées puisqu'il s'agit des mêmes biens et des mêmes produits ?

L'ambition du CESE n'est pas d'être cosmétique. L'ambition du CESE n'est pas de se payer de mots. Le CESE souhaite proposer de véritables systèmes transversaux répondant aussi bien aux difficultés des personnes en situation de handicap qu'à celles des personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

Parmi l'ensemble des préconisations sur la conception universelle (qui s'affichent à l'écran), j'en citerai deux.

Premièrement, la création de pôles de compétitivité « *Accessibilité et conception universelle* », par inter-régions. Il s'agit d'allier les forces de la recherche, les forces économiques, les forces de production. Il nous paraît essentiel que chacun apporte ses compétences au service de cette accessibilité.

Deuxièmement, je souhaite promouvoir devant vous la création d'une Journée nationale de l'accessibilité afin d'éviter que l'accessibilité ne soit perçue que pour les personnes handicapées, que comme un coût supplémentaire, et que « béton-bitume ». Une telle Journée permettra de mettre en lumière toutes les initiatives concourant à l'accessibilité et à la conception universelle, et elles sont très nombreuses.

Le deuxième axe que nous avons voulu développer, le fil conducteur, est la collaboration entre toutes les strates et tous les acteurs de la société. On ne peut pas réussir seul. Cela n'existe pas. Si, un jour, quelqu'un vous dit cela, honnêtement, c'est qu'il vous raconte des « craques » ! On ne peut réussir que si l'on est ensemble et parce que l'on regroupe ses compétences. Même chose dans la gouvernance et la recherche.

Je vais vous parler de la recherche, qui est le parent pauvre de nos politiques. Nous souhaitons que la France organise, tous les deux ou trois ans, des Entretiens sur le handicap, sur le même modèle que les Entretiens de Bichat.

Lors de ces Entretiens, nous pourrions à la fois parler de recherche fondamentale, de recherche clinique, de recherche technologique, de recherche en sciences de l'éducation, de tout ce qui concourt à mieux accompagner un quart de la population française.

Le deuxième point que nous souhaitons mettre en lumière, - je sais que je ne plaide pas dans le désert avec la personne qui se trouve en face de moi -, est l'expertise et l'évaluation du système statistique collectant les données sur les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, on connait le nombre de personnes handicapées pour lesquelles nous dépensons quelque chose. Nous ne connaissons pas les autres. On ne sait même pas quels sont leurs besoins. Aujourd'hui on sait combien cela nous coûte. Mais, comme nous ne connaissons pas les besoins, nous ne sommes pas en mesure d'établir les projections nous permettant de construire une politique efficace et à moindres coûts pour satisfaire des besoins importants. Pour nous, c'est un axe essentiel.

Le troisième point de gouvernance est la création d'un Haut Conseil à l'inclusion. Il regrouperait le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), le Conseil national des retraités et personnes âgées (CNRPA), le Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE). Pour ces populations, il y a des sujets transversaux, en particulier celui de l'accessibilité.

Ce Haut conseil à l'inclusion pourrait évaluer les besoins spécifiques à chaque population. C'est en se réunissant tous ensemble pour penser le transversal que les petites questions singulières deviendront beaucoup moins importantes.

Sur le quatrième axe qui est l'éducation, la formation tout au long de la vie et l'adaptation des métiers que nous avons considérés comme des conditions essentielles, nous mettons en lumière deux points importants :

- mettre en œuvre l'article 22 de la loi du 11 février 2005. Dit ainsi, cela semble très barbare. Dit autrement, vous allez vous demander pourquoi ça n'est toujours pas mis en œuvre. Cet article 22 dit simplement qu'il faut inclure dans les programmes d'éducation civique ce qu'est une personne handicapée, comment elle vit dans notre pays. Il ne dit que cela. Pourtant, je peux vous dire que nombreuses ont été les démarches auprès du ministère de l'Éducation nationale... C'est quelque chose que nous n'arrivons pas à obtenir, qui est pourtant à nos yeux une condition essentielle pour savoir-vivre ensemble ;
- créer un groupe national « *Formation et handicap* » pour procéder au recensement des pratiques normatives existantes et tenter de capter des besoins en termes de formation. Pourquoi ?

Nous sommes tous de bons professionnels, nous faisons tous très bien notre travail. L'objectif est-il de bien faire notre travail ou de répondre aux besoins pour lequel notre travail a été créé ?

À partir du moment où l'on veut répondre aux besoins pour lequel notre travail a été créé, il faut que tous les professionnels apprennent à se connaître pour simplement savoir travailler ensemble.

L'idée est simplement, pendant deux ou trois ans, de se mettre tous ensemble pour faire un état des lieux des formations et de ce qui pourrait marcher dans un tronc commun, puis de les décliner par secteur d'activité.

Le quatrième axe, c'est être autrement capable. Pendant combien d'années avons-nous parlé d'incapacité, de déficience ?

Le CESE a eu la gentillesse d'accepter de mettre en œuvre une plateforme collaborative que nous avons appelé « *Richesse et différence* ». Je souhaite, à ce propos, remercier à la fois Claire Bonnetier, de la direction de la communication mais aussi Romain Lasry attaché du groupe des associations, qui, en plus de son travail, a beaucoup contribué à l'enrichissement de cette plateforme qui permet tout simplement un partage des initiatives inclusives dans notre société.

Cela démontre que, sur les territoires, il y a de l'énergie, de l'attractivité, des échanges, du don. Il y a tout ce qu'il faut pour réussir mais c'est « sous le boisseau » ; personne ne le connaît ou très mal, et les acteurs ne peuvent pas s'interpeller les uns les autres pour aller plus loin ou construire un peu plus. Nous souhaitons donc que cette plateforme puisse être pérennisée, et pas uniquement sur le volet handicap mais sur les volets dont nous parlions tout à l'heure : le volet « vieillissement » et le volet « lutte contre l'exclusion ».

Merci encore à mes collègues, merci aux personnes auditionnées dont certaines sont avec nous aujourd'hui. Ils ont beaucoup nourri notre avis. Merci aux personnes ayant contribué à la plateforme collaborative, merci enfin à l'administration de la section, car, sans eux, nous n'aurions pu mener à bien ce travail. J'ai repris une citation d'Héraclite qui disait : *« Si tu n'espères pas l'inespéré, tu ne parviendras pas à le trouver. »*

Nous savons que ce nous espérons aujourd'hui n'est pas inespéré car, grâce à la plateforme que nous avons mise en œuvre, nous voyons que notre pays est très riche de toutes ces initiatives territoriales. Il suffit de les faire connaître et de les relayer, et l'inclusion passe par la reconnaissance des capacités de tous et de leur valorisation, bref, il ne faut pas avoir peur !

(Applaudissements)

M. le Président. Merci Mme la rapporteure.

Mes chers collègues, nous allons maintenant donner la parole à Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

ALLOCATION DE MME SÉGOLÈNE NEUVILLE, SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION.[1]

M. le Président. Madame le ministre, je vous cède la parole.

Mme Neuville. Monsieur le président, Madame la rapporteur, Chère Christelle Prado, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil économique social et environnemental, je voudrais débuter mon propos en remerciant ces jeunes qui nous ont fait un spectacle pour démarrer cette session. Très sincèrement, d'abord, ils ont apporté un peu de vie, de jeunesse dans cet hémicycle. Je ne dis pas que d'ordinaire il n'y en a pas, mais étant habituée moi-même à des hémicycles comparables, il est vrai que, d'un coup, il y a eu un saut générationnel qui nous a fait du bien.

Au-delà de cela, je ferai un autre commentaire : dans ce type de spectacle, on voit que les codes sociaux sont différents. Finalement, on se rend compte que, bien souvent, les codes sociaux créent le handicap.

C'est vrai que si on prenait l'une, car c'était surtout des jeunes filles, l'un ou l'une de ces jeunes pour les mettre tout de suite à la tribune pour parler au milieu de nous tous, peut-être qu'il ou elle serait impressionné.

A contrario, si on prenait l'un ou l'autre d'entre nous pour nous mettre à danser là, devant nous tous, nous serions nous-mêmes largement handicapés.

Ce spectacle, vraiment, a bien montré ce que Christelle Prado vous a expliqué par ailleurs : que l'environnement est pour une grande part dans le handicap.

Ceci étant dit, aujourd'hui représente une étape importante pour la mise en œuvre de la feuille de route du Comité interministériel du handicap qui s'est tenu en septembre 2013. Votre instance avait alors été saisie par le Premier ministre au sujet de la place des personnes handicapées dans la société dans le cadre de la préparation de la prochaine Conférence nationale du handicap qui se tiendra au mois de décembre.

Votre projet d'avis était particulièrement attendu, en particulier par moi-même, je vous le dis très sincèrement. Je me réjouis donc aujourd'hui de prendre connaissance de l'ensemble de vos préconisations. La discussion va encore avoir lieu. Certes, vous n'avez pas encore adopté ce projet mais je suis optimiste.

Je vois que nos jeunes artistes s'en vont. Nous pouvons leur dire au revoir et leur souhaiter un bon retour. Encore merci à vous !

(Applaudissements)

---

[1] Seul le prononcé fait foi.

Je voudrais, Madame la rapporteure, saluer une démarche exemplaire et inédite que vous avez choisie pour votre projet d'avis. Vous savez combien cela m'est cher. Vous avez élaboré un rapport bilingue : en français compliqué et en français simple à comprendre pour tous. Vous allez me dire que ce n'est pas vraiment bilingue, car c'est la même langue, sauf que, parfois, on peut avoir l'impression que ce sont un peu deux langues différentes.

De ce fait, ce projet d'avis est accessible pour tout le monde. Vraiment, je voudrais vous en féliciter. C'est vraiment ce vers quoi nous devons aller. Quand on parle d'accessibilité, ce n'est pas que l'accessibilité des bâtiments pour les personnes qui ont un handicap moteur, même si c'est un préalable à tout. Il y a d'autres formes d'accessibilité, notamment l'accessibilité aux documents.

Nous travaillons avec des parlementaires sur l'accessibilité du processus électoral. Dans l'ensemble des documents électoraux, que ce soient les sites ou les documents papier, il y a un énorme travail à faire pour que tout le monde puisse les comprendre.

Vos 38 préconisations sont extrêmement concrètes et je vous en remercie. Certaines font écho à des actions que le gouvernement a déjà mises en place ou qui sont en cours. Certaines nous demandent d'aller plus loin. Nous allons les examiner. D'autres permettront de prolonger des débats sur les choix que nous aurons à faire pour permettre finalement que les personnes qui ont un handicap soient de véritables citoyens et citoyennes, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit.

Vous appelez par exemple, dans une partie importante de votre projet d'avis, à une meilleure prise en compte du handicap dans la formation, que ce soit à l'école, dans les études supérieures et dans la formation professionnelle. Nous partageons complètement cette priorité. Le principe avait été posé par la loi de 2005. Il faut maintenant aller plus loin.

Dans la réalité, il y a énormément de freins. On entend tous les jours des histoires de personnes malvoyantes qui n'ont pas pu continuer leurs études pour « x » raisons, d'enfants qui ont un handicap et qui ne sont pas correctement pris en charge à l'école.

Nous devrons aller plus loin, car l'école, les études, la formation peuvent mener à l'emploi. Le thème majeur de la Conférence nationale du handicap sera l'emploi des personnes handicapées. On voit bien qu'il y a là un préalable essentiel, d'où l'importance de vos recommandations sur ce thème. C'est une de mes priorités.

L'accessibilité ne concerne pas que les bâtiments. C'est aussi l'accueil en fonction du handicap. Dans le projet de loi sur l'accessibilité, qui est en cours d'adoption définitive par le parlement, a été adopté un amendement, il y a quelques jours, qui inclut la formation de tous les personnels qui sont amenés à accueillir du public sur toutes les formes d'handicap.

Tous les personnels pouvant accueillir du public, c'est extrêmement vaste. Cela comprend à peu près tous les métiers. Cela prendra du temps. L'objet est d'inscrire cette formation dans le répertoire des formations certifiées. Cela prendra énormément de temps, mais c'est indispensable si vous nous voulons avancer sur le sujet.

Encore à propos d'accessibilité, vous vous rappelez que le principe de la conception universelle doit s'imposer pour que tous les produits et services soient conçus pour un usage pour tous et qu'ils soient accessibles dès leur conception. Vous parlez de pôles de compétitivité dédiés. Nous sommes complètement d'accord avec cette vision et nous irons plus loin dans ce sens.

Vous insistez aussi sur la nécessité de développer les outils numériques permettant l'autonomie des personnes, en particulier dans leurs déplacements. Je voudrais saluer ici le président de l'association « *Jaccede* », qui œuvre dans ce sens. Je partage complètement cette vision et je souhaite, avec ma collègue Axelle Lemaire, secrétaire d'État en charge du numérique, aller plus loin dans ce domaine. Nous serons extrêmement vigilantes, l'une et l'autre, à ce que tout développement de nouveau outil numérique s'accompagne d'une vision sur l'accessibilité pour toutes les formes d'handicap.

Il est vrai que, tous les jours, il y a de nouveaux outils numériques et que, de plus en plus, nous les utilisons tous. À chaque fois, il faut se poser la question pour le handicap mental ou psychique, pour toutes les formes d'handicap afin que ce soit vraiment une accessibilité partagée.

Je voudrais insister sur un dernier point qui rejoint mon autre délégation qui est la lutte contre l'exclusion.

Nous sommes tous convaincus qu'il faut faire pour les personnes, mais, surtout, qu'il faut, avant tout, faire avec les personnes. Aujourd'hui, dans la salle, certains ou certaines peuvent avoir un handicap. Comme j'ai l'habitude de le dire, avant d'être une personne handicapée, on est d'abord une personne, un citoyen ou une citoyenne et, presque secondairement, on a un handicap.

Je souhaite que, dans l'ensemble des réunions que nous pouvons peut faire, l'ensemble des groupes de travail, pour toutes les réflexions que nous pouvons mener, nous y associons les personnes qui sont concernées. C'est ce que nous avons fait au Collège national de lutte contre l'exclusion avec un collège spécifique de personnes qui sont en situation de pauvreté et qui viennent nous donner leur avis sur un certain nombre de dossiers.

Sur le handicap, il faut que nous soyons extrêmement vigilants à procéder de même et tout le temps, de façon transversale.

Vous l'avez dit aussi, Madame la rapporteure, chacun doit pouvoir choisir sa vie, son projet, être acteur de sa vie ; c'est la société inclusive. C'est notre rôle de mettre en place l'accompagnement qui permet à chacun ce choix.

Ce soutien, c'est une des clés de l'inclusion. Nous avons donc trois leviers - conception universelle, compensation, accompagnement - qui peuvent nous permettre d'avancer.

Pour tout cela, nous devons absolument en France développer la recherche sur le handicap. C'est absolument essentiel dans tous les domaines. En réalité, il y a encore des champs très vastes qui n'ont pas du tout été explorés. En particulier, nous devons aussi développer la recherche en épidémiologique sur le handicap.

Vous l'avez dit : nous n'avons pas de chiffres suffisants pour pouvoir évaluer les besoins, pour pouvoir mener à bien l'ensemble des politiques publiques. C'est actuellement ma priorité.

Cela paraît simple, mais il faut effectivement installer des systèmes d'information, des échelles d'évaluation des besoins, permettre de collecter toutes ces données. C'est un chantier énorme, mais qui est un préalable si nous voulons avancer. Ensuite, il faudra intensifier tous les programmes de recherche qui existent déjà et en créer de nouveaux dans tous les champs du handicap.

La France a le devoir d'être vraiment moteur et pilote dans tous ces domaines. Nous devons à tout prix mettre l'innovation sociale et la recherche au service du handicap et de l'inclusion sociale.

Telle est ma priorité, je voulais vous le dire ici aujourd'hui. Encore une fois, je veux vous remercier pour le travail accompli et vous souhaitez de bons travaux.

(Applaudissements)

M. le président. Merci Madame la ministre.

DISCUSSION GENERALE

M. le président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Arnoult-Brill, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Arnoult-Brill

Mme Arnoult-Brill. Monsieur le président, Monsieur le président de la section, Madame la rapporteure, Chère Christel, Chers collègues, le groupe des associations souhaite tout d'abord - cela ne vous étonnera sans doute pas - féliciter la rapporteure pour le travail accompli sur un sujet qui, il faut le dire, constitue un véritable enjeu de société.

Le groupe des associations votera également le projet d'avis pour les raisons que je vais tenter d'exposer clairement.

En effet, sans implication des associations - pardon de le rappeler - la responsabilité collective des origines et de la production du handicap n'aurait jamais été reconnue. En effet, grâce à leur mobilisation à l'époque, pour répondre aux blessures engendrées par l'industrialisation et les deux guerres mondiales, la singularité de la condition des personnes handicapées a pu être prise en compte pour promouvoir leur dignité et leur citoyenneté.

Ces personnes étant, pour le plus grand nombre, assujetties aux mêmes devoirs depuis tous temps, il convenait que notre législation évolue, certes pour leur octroyer les mêmes droits, mais plus encore et surtout pour les reconnaître comme participants de la même humanité. « *Être autrement capable* », comme l'a rappelé et souligné Christelle Prado, tel est l'objet du dernier chapitre de ce projet d'avis, car oui, nous sommes tous citoyens et capables d'apporter à notre société une part de sa réussite. C'est, d'ailleurs, en acceptant cette interdépendance de tous les êtres qui la constituent qu'une société peut parvenir à un humanisme abouti et, ainsi, donner toute sa place à chacune et à chacun d'entre nous, quel que soit son âge, quel que soit sa condition.

Ce projet d'avis nous invite à connaître pour mieux accueillir, à savoir pour mieux accompagner, à chercher pour mieux compenser, à construire des biens et des services accessibles au plus grand nombre, pour que chacun de nous éprouve le bonheur du vivre ensemble.

Cette société n'est pas utopique ; elle est bien réelle. C'est ce que démontrent les initiatives postées sur la plateforme *Richesses et Différences*. Cette société ne coûterait pas plus cher, c'est ce que cherche à démontrer le projet d'avis. Elle donne une place véritable aux hommes et aux femmes dans la généralisation des initiatives mises en œuvre sur quelques territoires. Le défi est certainement plus de canaliser toute les énergies. Il ne s'agit ni d'y croire, ni de le réfuter, mais au contraire de s'engager résolument dans cette voie de l'économie du savoir et du partage d'expériences. C'est cette économie qui permettra de répondre aux enjeux d'une société inclusive que sont l'accueil et l'accompagnement de toutes les singularités humaines tout au long de leur vie, en dépassant la seule dimension de l'intégration.

Merci à la section pour ce travail. Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bernus, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT FO - M. Bernus

M. Bernus. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Chère Christel, l'humanisme et le réalisme se conjuguent dans le projet d'avis qui nous est présenté aujourd'hui.

Évidemment, il n'évite pas le paradoxe - inhérent à ce thème du handicap - d'exiger d'une part l'inclusion, c'est-à-dire en quelque sorte la banalisation du handicap, c'est-à-dire la banalisation du handicap, le fait de considérer les personnes handicapées en situation de handicap « *comme les autres* », et d'autre part la nécessité d'un traitement spécifique (adaptation, compensation, accompagnement etc.).

Le projet d'avis opte pour une approche inclusive de la question du handicap. Le groupe FO trouve ce concept approprié s'agissant des personnes en situation de handicap, considérant que des moyens doivent être mis en œuvre afin que ces personnes aient toute leur place dans la société.

Le socle normatif de la loi de 2005 doit être complété et stabilisé. Au-delà, pour le groupe FO, les interventions des acteurs ne doivent pas se confronter, mais se compléter et s'articuler, en s'appuyant sur le pilotage et l'implication de l'État. Pour FO, la co-construction des politiques publiques ne peut être effective que si l'État et les acteurs concernés sont mobilisés et responsabilisés, notamment dans l'effort d'accueil et d'accompagnement. De même, une véritable coordination est nécessaire entre tous les acteurs publics et privés.

Le projet d'avis prend acte de la mise en place des agendas d'accessibilité programmée. Le groupe FO dénonce ce nouveau différé de trois à neuf ans, apporté à la mise en place de l'obligation d'accessibilité généralisée des établissements publics, des transports collectifs et des bâtiments neufs, et considère que cette question devrait faire l'objet d'une attention toute particulière du Conseil économique, social et environnemental.

Le projet d'avis n'aborde pas au fond les questions d'emploi des personnes en situation de handicap. Il les effleure par quelques préconisations relatives au code du travail et à l'accompagnement dans l'emploi privé et public que nous soutenons.

Par contre, nous sommes réservés sur la préconisation du projet d'avis de rassembler les trois instances consultatives qui traitent des questions de handicap et d'âge avec les questions de pauvreté (la préconisation n°8) qui, selon nous, pourrait conduire à noyer les différents sujets, en particulier la question de l'emploi des personnes handicapées. C'est pourquoi le groupe FO revendique qu'en matière d'emploi des personnes handicapées, un lieu de discussion particulier soit créé avec les interlocuteurs sociaux.

Nous nous félicitons que, lors des prochains travaux de rénovation du Conseil économique, social et environnemental, l'accessibilité soit améliorée pour les personnes en situation de handicap.

Compte tenu de ces observations, le groupe FO tient à saluer l'implication et le travail de la rapporteure ainsi que celui de l'équipe administrative. Bien entendu, il votera favorablement le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Castera, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Castera

Mme Castera. Monsieur le président, Monsieur le président de la section, Madame la rapporteure, Chère Christel, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, donner une impulsion nouvelle à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tel est l'objectif annoncé par le Premier ministre dans sa lettre de saisine au Président du Conseil économique, social et environnemental.

Une nouvelle impulsion donc, mettant en avant le rôle assigné à la société civile dans l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. En proposant de privilégier les dispositifs de droit commun sur les mesures spécifiques et de mettre en œuvre une conception universelle des biens et des services. Le Conseil économique, social et environnemental adopte une approche novatrice ambitieuse et solidaire dans l'accompagnement des personnes handicapées. Le groupe des entreprises partage cette approche qui, au-delà de son caractère inclusif, est source de progrès technologique en développant le champ de la recherche et développement.

Le Conseil économique, social et environnemental oriente ainsi son projet d'avis sur des politiques d'inclusion qui visent à ce que la personne, quelles que soient ses difficultés, ait complètement sa place dans toutes les dimensions de la société. Parmi celles-ci, le groupe des entreprises attache une importance particulière à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Le nombre de ces personnes en activité a progressé de 60 % au cours des dix dernières années. Néanmoins, des progrès doivent encore être réalisés pour qu'un plus grand nombre d'entre elles acquièrent une autonomie et consolident un projet de vie grâce au travail.

Comme le souligne le projet d'avis, l'enjeu essentiel est le niveau de qualification et la formation initiale, aujourd'hui insuffisante, des demandeurs d'emploi en situation de handicap (70 % ont un niveau inférieur au baccalauréat.) L'éducation et la formation des personnes concernées doivent être améliorées, dans toute la mesure du possible dans le cadre de cursus de droit commun.

La voie de l'apprentissage, notamment, doit être encouragée. Trop souvent, les chefs d'entreprise ne parviennent pas à recruter suffisamment, faute de candidats ayant le profil requis, voire d'absence de candidat tout court. L'information sur les métiers « en tension » et l'accompagnement dans l'emploi doivent être renforcés en direction des plus fragiles.

Donner une nouvelle impulsion à l'emploi des personnes en situation de handicap est également une nécessité pour la collectivité de travail qui ne peut que s'épanouir en incluant ceux dont le parcours de vie est semé d'obstacles et qui surmontent leur difficulté.

À cet égard, l'intervention en section de Jean-Baptiste Hibon, consultant et conférencier, sévèrement handicapé et personnalité lumineuse, a largement contribué à la compréhension et à l'intérêt porté au concept d'inclusion par la section.

Le groupe des entreprises votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Grard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Grard

Mme Grard. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Madame la rapporteure, un grand merci, Chère Christel, pour ce travail. Dès le début, tu nous as mis au cœur du sujet, grâce à des auditions passionnantes et décapantes de personnes engagées, en situation de handicap. Ces personnes nous ont ouvert les yeux et l'esprit et je les en remercie.

En 1975, a été votée la première loi française significative relative au handicap. Elle a substitué à la notion de charité - souvent condescendante - celle de solidarité avec la personne handicapée.

D'autres lois ont suivi, concernant différents aspects de la vie des personnes en situation de handicap : l'école, le travail, la discrimination, l'accessibilité, les ressources… La France a donc aujourd'hui un *corpus* législatif important. Malheureusement, comme vous le déplorez, Madame la rapporteure, les réponses apportées sont toujours très institutionnelles et cloisonnées par rapport au droit commun.

Aussi ce projet d'avis propose-t-il un changement de point de vue. À l'instar de l'évolution de la notion de charité vers celle de solidarité, il préconise de faire évoluer la notion d'intégration vers celle d'inclusion. Il s'agit de passer d'une société demandant aux personnes en situation de handicap de «*s'adapter*», à une société élaborée avec la participation de ces mêmes personnes. Le parallèle avec les populations en situation de pauvreté est évident. Aucune société, jamais, ne parviendra à ce que tous ses membres accèdent au droit commun, tant qu'elle ne sera pas conçue avec la réflexion de ceux à qui l'on a trop souvent réservé, en raison de leur «différence», des mesures spécifiques.

On compte près de douze millions de personnes handicapées en France et tout autant qui vivent sous le seuil de pauvreté. Allons-nous continuer à aller de l'avant en croyant savoir ce qui est bon pour elles et en le leur imposant ? Par exemple, allons-nous continuer à concevoir des trains inaccessibles aux personnes handicapées, sauf dans une voiture ne permettant qu'un accès par élévateur, celui-ci devant être réservé quarante-huit heures à l'avance par appel à un numéro spécial de téléphone ? Ne peut-on vraiment imaginer aujourd'hui que tous les trains soient accessibles, en première ou seconde classe, avec les mêmes services et prestations pour tous ?

La France est très en retard par rapport à bien d'autres pays. En 1992, lors de l'Exposition Universelle de Séville, un seul pavillon a failli ne pas ouvrir par absence d'accessibilité : le pavillon français !

Alors que nous nous apprêtons à voter ce projet d'avis qui se propose de modifier notre regard sur «la différence», ce qui peut nous permettre de combler notre retard sur d'autres grands pays, voilà que l'Assemblée nationale vient de donner au gouvernement la possibilité de retarder de près de dix ans l'accessibilité de certains bâtiments publics ou accueillant du public !

Cette décision extrêmement regrettable vient nous rappeler que si les déficiences physiques, mentales ou sensorielles relèvent de la médecine, le handicap, comme la pauvreté, sont tributaires de décisions qui relèvent du corps social, c'est-à-dire de nous tous qui siégeons dans cette Assemblée.

Bien entendu je voterai ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme d'Ormesson, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme d'Ormesson

Mme d'Ormesson. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, si je souhaite m'exprimer aujourd'hui sur le projet d'avis que vient de nous présenter Mme Prado ce n'est pas en tant que membre de la section des affaires sociales et de la santé, mais parce que je vis depuis vingt-quatre ans auprès de mon frère Philippe atteint du *Locked in syndrom*. Il est tétraplégique et muet.

Je voterai le présent projet d'avis ne serait-ce que parce qu'il faut tout faire pour aider les handicapés, tout en estimant néanmoins qu'il ne va pas assez de l'avant.

Stop au regard qui se détourne des handicapés. Croyez-moi, c'est trop souvent.

Tous les projets, les idées, la communication participent à l'amélioration, à l'intégration, à la prise en compte du handicap dans notre société. Le CESE est donc parfaitement adapté pour proposer des préconisations aux ministères intéressés, aux collectivités, associations et tout autre organisme. Portons haut et fort nos propositions !

Alors le premier c'est l'accessibilité, le maître mot. Combien de fois mon frère et tant d'autres ont été obligés de faire demi-tour lors d'activités extérieures ? Utiliser un moyen de locomotion autre que son véhicule personnel, impensable ! Le métro, le bus, le train, rien ou presque rien n'est prévu pour les handicapés.

Pénétrer dans une salle de cinéma, un théâtre, un lieu public, un espace naturel tient le plus souvent de l'utopie. Quand va-t-on réellement se décider à faire appliquer les lois ?

Formation des aidants dits auxiliaires de vie, deuxième sujet. Il n'existe pas de formation ou d'école spécialisée pour ce métier. Celui-ci n'est pas valorisé et est mal payé. Lorsqu'on est à la recherche d'un aidant, on ne sait pas vers qui se tourner. On constate que les candidats qui se présentent à ce poste sont majoritairement des personnels étrangers. Emmanuel qui veille sur mon frère depuis plus de vingt-deux ans et l'assiste dans tous ses gestes de sa vie quotidienne, ne croyez-vous pas qu'il mérite une formidable reconnaissance et qu'il est l'exemple de ce que ce métier peut, s'il est considéré, devenir un métier d'avenir. Le soutien de la famille est majeur mais a ses limites. L'auxiliaire de vie est là pour éviter l'épuisement, la résignation et l'abandon.

Le troisième sujet est la formation des enseignants, elle est primordiale. Si les enseignants sont prêts et formés à accueillir au sein de leurs classes des handicapés, les enfants de cette classe vont vivre au contact d'enfants différents.

Le handicap va être compris, assimilé, accepté et devenir au fil du temps transparent. Le jeune en difficulté va s'épanouir et ce sont des chances supplémentaires qui lui sont offertes de se rapprocher de la normalité. Par rapport aux pays nordiques, nous avons un retard phénoménal et il faut absolument changer les mentalités.

Le dernier sujet est la médecine, la recherche et les dons. Nous avons en France une médecine de pointe qui permet à certains accidentés traumatiques de s'en sortir, comme mon frère, même s'il reste lourdement handicapé. Hier, ils ne seraient plus là, mais aujourd'hui ils vivent et sont de plus en plus nombreux. Sachons donner pour la recherche et aider les médecins à se former, non seulement pour soigner les malades mais aussi pour mieux accompagner les familles dans la prise en charge du handicap.

Pour conclure, je vous livre une formule novatrice qui participe à l'intégration du handicap. Le dernier livre de mon frère - *Légume vert*, car, comme il le dit si bien, « *légume vert parce que c'est bon pour la santé* » - a été adapté au théâtre. Des représentations sont organisées au sein des écoles, du CM1 à la troisième. Elles ont pour but de montrer aux jeunes comment on peut vivre avec un handicap aussi lourd soit-il, en sourire et même en rire.

Alors ce sourire gardons-le, offrons-le aux handicapés que nous croisons tous les jours, battons nous pour que leur vie «hors du commun» faite de douleurs physiques et morales soit la plus douce possible.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Pajares y Sanchez, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Pajares y Sanchez

Mme Pajares y Sanchez. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, le gouvernement a demandé au Conseil économique, social et environnemental d'explorer la notion de société fondée sur les principes d'accueil et d'accompagnement. Il ne s'agit pas ici de parler uniquement des réglementations ou des dispositifs mis en place dans le cadre des politiques publiques relatives aux personnes en situation de handicap, mais d'explorer le bien vivre ensemble.

C'est ce qu'a fait la rapporteure en donnant la parole à des personnes valides ou en situation de handicap, ce qui a pu nous confronter à nos propres préjugés.

Bien vivre ensemble nécessite de reconnaître que c'est l'interdépendance des personnes, leur enrichissement réciproque, qui permet de faire société.

La CFDT se réjouit que, pour la première fois, les indicateurs retenus par l'INSEE permettent d'englober toutes les populations qui souffrent d'incapacité, de limitation d'activité ou de handicap. La CFDT soutient l'accessibilité comme conception universelle, véritable opportunité pour créer une dynamique économique.

Pour autant, il ne s'agit pas de l'appliquer sans discernement. Elle permettrait de prendre en compte à tous les niveaux de décision les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, mais également de tous types de populations, par exemple, celles vieillissantes.

Pour nous, l'accessibilité à des biens et des services est la clé de voûte d'une société réellement inclusive, et nous regrettons que, pour sa généralisation en 2015, le gouvernement envisage de prolonger certains délais de 3 à 9 ans.

Le groupe de la CFDT estime que le regroupement des 3 conseils consultatifs - âge, handicap et pauvreté - en un Haut conseil à l'inclusion va dans le bon sens.

Au fil des débats, il est apparu que la question de la formation tout au long de la vie est un enjeu majeur. L'Éducation nationale doit mieux préparer les enseignants à la diversité pour accompagner efficacement les élèves en situation de handicap et combattre les préjugés.

À cet égard, nous soutenons particulièrement la préconisation visant à mieux former à l'accueil et au soutien des élèves concernés.

Nous remercions la rapporteure pour la qualité d'un travail qui, nous l'espérons, contribuera à faire avancer la réflexion vers une société inclusive.

La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Argueyrolles, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Argueyrolles

M. Argueyrolles. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, *mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap* : *un défi, une nécessité*, le titre de ce projet d'avis semble clair et pourtant, certains d'entre nous sont restés interrogatifs. Bien sûr, dans la proposition, il y a le mot « inclure » et non plus « intégrer ».

Ce verbe, inclure, est le mot central du projet d'avis, sa poutre maîtresse, et si tout le monde donnait le même sens au mot, il n'y aurait pas besoin de faire des dessins pour expliquer un concept, sommes toutes, assez compréhensible.

Si intégration suppose un effort d'adaptation de l'individu pour appartenir au groupe social référent, l'inclusion, elle, suppose que ce soit le groupe social qui s'adapte à l'individu, en l'occurrence, aux handicapés.

On comprend bien les raisons. Essentiellement, il n'y a pas, de la part du handicapé, de refus d'adaptation, mais une impossibilité physique, mentale ou intellectuelle, et d'autre part, le regard que l'on pose sur lui qui peut contribuer à son exclusion. Si les membres du groupe social regardaient leurs frères handicapés de la même manière que tous leurs autres frères humains, la condition essentielle de l'inclusion serait gagnée ; « *Ils s'habitueront à nous regarder* », comme disait la prodigieuse petite chanteuse tout à l'heure.

Mais voilà, comment faire pour changer le regard des Français ? Comment accueillir la grande fragilité et tous ceux qui sont différents par la naissance, la maladie ou l'accident ?

Le projet d'avis évoque des pistes comme la sensibilisation de la société pour vaincre les peurs du handicap dès l'école ou dans le monde du travail, mais le projet d'avis écarte d'entrée de jeu cette problématique - je cite -, « *laissant le soin aux sections spécialisées du Conseil économique, social et environnemental de développer des avis* ».

Le projet d'avis crée des envies, mais ne permet pas aux lecteurs de les assouvir. Il n'y a rien à enlever, tout est bon, mais on regrette de ne pas avoir approfondi les terrains pratiques et concrets qui favorisent l'inclusion des handicapés comme ceux du logement ou du travail en milieu ordinaire - ou pas, d'ailleurs - et bien sûr, dans une moindre mesure, de l'école, qui fait l'objet de préconisations nombreuses et pertinentes.

Qu'y a-t-il de plus incluant que des logements adaptés, mais partagés avec des personnes ordinaires, à l'image de l'action d'associations comme *Simon de Cyrène* ?

Qu'y a-t-il de plus incluant que le monde du travail pour peu qu'il s'adapte et se prépare à l'accueil des handicapés, avec sensibilisation des salariés ou des formations de tuteurs qui vont accueillir les handicapés dans l'entreprise ? Or, cela est possible et ce n'est pas une question d'argent.

La préconisation 33 évoque d'ailleurs avec raison la possibilité d'utiliser différemment les financements de l'AGEFIPH. Ce sont tout de même pratiquement 5 Md€ depuis sa création.

Enfin, le monde du travail est une clé pour la formation professionnelle continue, mais aussi pour l'accessibilité ou pour l'accès au logement, pour l'obtention de revenus et la participation aux régimes sociaux.

En bonne logique, nos regrets auraient dû nous conduire à nous abstenir, mais considérant que ce projet d'avis porte en lui progrès social et espoir, le groupe de la coopération votera bien évidemment ce texte.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Capdeville

M. Capdeville. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Madame la rapporteure, vous nous rappelez combien il est urgent de changer le regard porté sur les personnes handicapées et de faire évoluer les mentalités.

Alors que les politiques publiques ont tendance à aborder le handicap dans l'optique d'une société intégrative, vous nous avez convaincus de la nécessité, aujourd'hui, de tout mettre en œuvre pour tendre vers une société inclusive et de considérer cette notion dans son acception la plus large : accessibilité en tout lieu, émancipation de la personne et égalité des droits et des devoirs.

La « conception universelle » que vous défendez avec force vise à éliminer toutes les barrières qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses gestes quotidiens.

Il s'agit donc à présent de réfléchir à la façon dont la société doit elle-même s'adapter. La société de l'accompagnement que nous appelons de nos vœux doit mettre les personnes à égalité. Pour la bâtir, les politiques publiques doivent pouvoir disposer d'outils décisionnels qui font actuellement défaut, notamment l'évaluation des besoins et le chiffrage des coûts.

Avec l'accessibilité universelle, toute nouvelle loi doit prendre en considération le handicap. L'avis recommande à juste titre que les personnes handicapées soient associées pleinement à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Il faut leur donner les moyens d'exister dans la vie sociale et rejeter toute focalisation sur la différence qui crée une séparation. Pour nous, le travail et l'emploi sont fondamentaux pour permettre leur inclusion dans la société. Nous regrettons le peu de recommandations dans ce sens.

L'accès à la formation est un autre élément fondamental. Au-delà du parcours de formation de la personne handicapée, qui doit être facilité avec des outils adaptés ; le projet d'avis recommande à juste titre la formation au handicap des personnes ou professionnels qui les entourent : les familles, les médecins, les enseignants, les directeurs de ressources humaines dans les entreprises, etc.

Vous soulignez par ailleurs que, sur les deux axes fondateurs de la loi de 2005 sur le handicap (la compensation, l'accessibilité), seul le premier a fait l'objet d'un dispositif avec la prestation de compensation du handicap. Le second reste loin d'être atteint, en effet, l'accessibilité étant complexe à mettre en œuvre et souvent très onéreuse.

Si le handicap se ressent plus durement du fait de l'inadaptation de la société, l'échéance de 2015 s'est avérée être un objectif irréaliste pour de nombreux acteurs publics et privés. Nous pensons particulièrement aux cabinets libéraux, installés en centre-ville dans des immeubles anciens ou classés. Des dérogations opportunes sont d'ailleurs prévues et des Agendas d'accessibilité programmée ont été mis en place.

Le projet d'avis nous rappelle enfin que le vieillissement conduit des personnes de plus en plus nombreuses à être confrontées à des incapacités auxquelles tente de répondre par ailleurs la Stratégie nationale de santé.

La prise en compte de la fragilité permet de développer des solutions qui bénéficient à tous. Le handicap est en cela une source d'innovation très importante.

Le traitement du handicap relève des droits fondamentaux de la personne et non de droits spécifiques. Chacun doit pouvoir trouver sa place dans la société.

Le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Weber, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Weber

Mme Weber. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, l'inclusion des personnes handicapées est un défi. Le groupe de la CFE-CGC salue le travail du rapporteur, qui l'a relevé.

Les préconisations présentes dans ce projet d'avis sont nombreuses et touchent de nombreux domaines. La CFE-CGC partage le *focus* mis sur la formation initiale. En effet, dès l'école, il convient de faire changer le regard sur le handicap. À cet effet, il faut former le personnel éducatif et l'accompagner car la bonne volonté ne peut remplacer le professionnalisme. Les technologies de l'information et de la communication devraient également permettre d'adapter l'acte éducatif aux besoins des élèves. Dans le même temps, un audit des établissements scolaires, par les collectivités locales qui en ont la charge, devrait être réalisé en vue de vérifier la conformité de ceux-ci.

La nécessité de développer la recherche est également partagée par la CFE-CGC. Au-delà de la recherche fondamentale, la question de l'information statistique doit être maniée avec prudence. Si la transparence est nécessaire et utile au débat public, l'interprétation des études doit être maîtrisée afin d'éviter des raccourcis qui s'avèrent contre-productifs par rapport à l'objectif recherché. Par ailleurs, il nous semble particulièrement intéressant de développer des pôles de compétitivité sur le principe de la conception universelle. Au-delà du fait que les inventions qui s'adressaient, dans un premier temps, à un public spécifique et maintenant nous concernent tous, elle est un garant du développement durable. Nous avons tous vécu, au travers de notre propre expérience ou celle de nos proches, l'inadaptation de notre société et de ses produits courants à un handicap, même temporaire. Donc, oui, penser pour tous, c'est penser pour chacun.

Toutefois, il paraît important à la CFE-CGC que la spécificité des handicaps soit également traitée. Nous nous interrogeons sur l'opportunité de regrouper les trois conseils consultatifs sur l'âge, le handicap et la pauvreté. Une réflexion plus approfondie sur les problématiques propres aux trios populations concernées nous semble nécessaire pour juger de la pertinence d'un tel regroupement.

L'inclusion, pour reprendre les termes du projet d'avis, c'est participer pleinement à la vie de la société. Or, il ne peut être question de l'inclusion des personnes handicapées sans traiter de la question de l'emploi. Si le travail est un facteur d'identité et de reconnaissance sociale pour tous, pour les handicapés, il l'est d'autant plus qu'il devient fondamentalement un facteur d'intégration et d'autonomie. 85 % des personnes handicapées le deviennent après l'âge de 16 ans, donc après leur formation initiale et le début de leur activité professionnelle.

La question de l'inclusion des personnes handicapées se détermine essentiellement du point de vue de la non-désinsertion ou de la non-désinclusion. La CFE-CGC considère qu'une place doit être laissée à la question du handicap partout où il est question d'emploi, que ce soit du point de vue de l'accès à l'emploi, de la sécurisation des parcours professionnels que de la retraite, etc.

Malgré ces restrictions, compte tenu des enjeux et des propositions faites, auxquelles elle adhère pleinement, la CFE-CGC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Romouli-Zouhair, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - Mme Romouli-Zouhair

Mme Romouli-Zouhair. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, le groupe de l'Outre-mer ne peut que souscrire au principal objectif de ce projet d'avis qui est de promouvoir le développement d'une société inclusive, fondée sur les principes d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le projet d'avis dresse un constat éclairant sur le travail qui reste à faire pour atteindre cet objectif.

Le défi est sans doute encore plus complexe et ambitieux Outre-mer, d'autant que la question de la pleine application de la loi du 11 février 2005 relative au handicap dans l'ensemble des collectivités ultramarines pose encore question aujourd'hui. Les gouvernements successifs ont leur part de responsabilité sur cette question car ils agissent par voie d'ordonnance qui, notamment s'agissant de l'Outre-mer, ne sont pas toujours prises.

Il faut également rappeler que l'application de certaines orientations législatives nationales reste tributaire des conjonctures politiques et des priorités de santé publique définies au niveau régional et territorial.

En effet, d'importants efforts restent à accomplir sur l'ensemble des volets de la loi aussi bien en matière d'accompagnement et d'accessibilité, de politique de l'emploi que d'accès à la compensation des conséquences du handicap. À cela s'ajoute au niveau local l'absence, en tout cas la grande faiblesse, des porteurs de projets, des co-financeurs et des partenariats avec les collectivités territoriales, ainsi qu'une mobilisation sur le terrain qui reste balbutiante.

Dans ce domaine, c'est particulièrement vrai sur des territoires confrontés à d'importantes difficultés ou à des contraintes diverses comme la Guyane, Mayotte ou la Polynésie française. Nous sommes dans une véritable situation de rattrapage. Ces territoires, dont certains sont de véritables déserts médicaux, sont confrontés à des taux d'équipement global dramatiquement bas, une pénurie de personnel spécialisé, un manque de structures d'accueil pour les enfants et les adultes handicapés.

C'est pourquoi les efforts humains et financiers doivent être poursuivis. Le contexte prégnant de crise économique et sociale dans les Outre-mer ne doit pas conduire à réduire cet effort nécessaire dans l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap.

Par ces analyses et propositions, ce projet d'avis s'inscrit dans cette logique de rattrapage. Nous le voterons.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Monsieur le président, Madame la rapporteure, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse salue ce projet d'avis original que nous envisageons avant tout comme une œuvre de pédagogie. Les travaux en section ont permis de mettre en évidence la différence entre la déficience et le handicap, qui en est la conséquence sociale. Cette approche est très importante. Elle implique un changement complet de paradigme de nos politiques publiques sur le handicap.

Le passage d'une politique d'intégration à une politique d'inclusion est ainsi au cœur de ce projet d'avis. En partant de l'exemple du handicap, notre section démontre les vertus pour tous d'une société accueillante et accompagnante, fondée sur l'inclusion de tous et sur la recherche de l'universalité la plus grande possible. C'est dans la capacité de la société à s'adapter aux personnes en situation de fragilité que nous ferons ensemble vraiment société.

À bien des égards, nous avons retrouvé dans les enjeux de ce projet d'avis ceux qui ont trait aux politiques de jeunesse, mais aussi à l'avis sur le projet de loi sur l'adaptation au vieillissement, à l'instar du souci d'éviter les ruptures de parcours, de proposer des dispositifs lisibles et compréhensibles et de tendre vers la construction des politiques publiques.

Par ailleurs, le projet d'avis préconise de compléter les études d'impact des projets de loi par un volet « impacts-inclusion », à l'image de la clause qui vient d'être annoncée pour les jeunes et qui avait fait l'objet d'une recommandation de notre Conseil.

Si le projet d'avis a choisi de ne pas aborder en détail les problématiques de l'accessibilité de l'éducation et du travail, nous souhaitons toutefois souligner leur centralité. Si l'école est le premier pas évident et si elle doit être impérativement repensée de façon à y permettre l'épanouissement de tous, l'accès à l'enseignement supérieur mais également à l'éducation non formelle, à l'engagement, aux loisirs, au théâtre, comme on l'a vu cet après-midi, nous semblent des enjeux tout aussi majeurs.

Les organisations étudiantes et de jeunesse militent en ce sens et participent d'ailleurs à la cartographie des lieux accessibles. Je tiens à souligner ici le travail remarquable fait par l'association *Jaccede.com*.

Nous sommes convaincus que tous les jeunes ont quelque chose à donner à la société, ont envie d'être utiles. C'est dans cet esprit, par exemple, que nous avons milité pour que les jeunes porteurs de handicap aient accès plus largement au service civique.

Trente-sept recommandations ! Voilà une feuille de route pour les pouvoirs publics à mettre en œuvre rapidement. Il faut passer du discours à l'action et ainsi revenir sur le dramatique recul du gouvernement ces derniers mois sur la loi de 2005.

Notre groupe félicite enfin Christelle Prado, la rapporteure pour les efforts de traduction en version faciles à lire et à comprendre, pour la vélotypie, pour le langage des signes, exercices qui pourraient être utiles pour l'ensemble des avis et permettre à tous les citoyens d'en prendre connaissance.

Nous voterons ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Pelhâte, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Pelhâte

M. Pelhâte. Monsieur le président, Chère Christelle, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues, le projet d'avis que nous examinons aujourd'hui vise - à l'image de celui portant sur l'avancée en âge que nous avons rendu il y a plusieurs semaines - à adapter la société au handicap.

L'objectif est même plus ambitieux puisqu'au-delà de cette politique catégorielle incontestable, il tend à instaurer la notion de conception universelle des biens et services pour tous les citoyens quelles que soient leurs capacités. En effet, n'oublions pas que la question de l'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en situation de handicap mais peut toucher tout un chacun au gré des aléas de la vie.

Cette vision universelle, le groupe de l'agriculture la partage tout à fait. La question de l'accessibilité est en effet essentielle en milieu rural où le sentiment d'abandon, voire d'exclusion, peut être particulièrement fort pour ses habitants, de surcroît lorsqu'ils sont touchés par le handicap. Toutes les mesures doivent être mises en œuvre pour que chacun soit, pour reprendre la formule de l'avis, *« auteur et acteur de sa vie et de sa citoyenneté »*.

Dans cette perspective, la rédaction d'un référentiel du « *Facile à Lire et à Comprendre* », initié par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), constitue une excellente initiative qu'il convient de saluer. Les familles et les aidants doivent parallèlement être accompagnés dans leurs démarches.

En raison de leurs spécificités, les territoires ruraux et le secteur agricole constituent de formidables vecteurs d'accompagnement et d'inclusion. De nombreux Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), implantés en milieu rural, fournissent ainsi aux travailleurs handicapés non seulement un cadre adapté, mais également une formation professionnelle qualifiante et particulièrement valorisante grâce au savoir-faire acquis et à la qualité du travail fourni.

Ces établissements, qui évoluent sur le secteur marchand et qui peuvent être assimilés à des entreprises à part entière, sont très compétitifs et parfaitement viables économiquement.

En dehors des établissements spécialisés, les activités pratiquées sur une exploitation agricole permettent, *via* la mise à disposition, de faire appel aux travailleurs en situation de handicap qui évoluent ainsi en milieu ordinaire. Ces échanges sont créateurs de lien social, et donc particulièrement bénéfiques au travailleur, mais participent également au changement de regard vis-à-vis du handicap.

Même si c'est essentiel, l'inclusion ce n'est donc pas uniquement l'accessibilité du travail ou des territoires, c'est aussi et surtout ce changement de regard, cet oubli des préjugés, cette absence de peur face à la différence sans lesquels la personne handicapée ne se sentira jamais l'égale d'autrui.

La rapporteure a su, tout au long de nos travaux, porter ces valeurs humanistes et les faire transparaître dans le projet d'avis.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'agriculture votera ce texte.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vincent-Sweet, au nom du groupe environnement et nature

Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet

Mme Vincent-Sweet. Mesdames, Messieurs, Chers collègues, grands et petits, gros et minces, ce projet d'avis commence avec une statistique saisissante : un quart de la population souffre d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap.

Le gouvernement a souhaité que le CESE explore la notion de société accompagnante. La rapporteure s'y est employée en donnant la parole non seulement aux spécialistes valides mais aussi à des personnes handicapées qui ont bousculé certains de nos préjugés.

Il ne s'agit pas ici de parler uniquement de dispositifs et de règlements en faveur des personnes handicapées mais de promouvoir une société véritablement inclusive fondée sur les principes d'accueil et d'accompagnement.

Si nous soutenons les notions de conception universelle et d'accessibilité, il ne s'agit pas pour notre groupe de les appliquer sans discernement pour tous les biens et services dans toute situation. Comme le précise la rapporteure, il s'agit d'impulser une prise de conscience aux différents niveaux de décision et d'action pour que les besoins spécifiques des personnes handicapées soient mieux pris en compte.

De même, nous soutenons l'idée que toute action et mesure en faveur des personnes handicapées soit prise en concertation avec elles, notamment en prenant en compte leur parole dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. La proposition de regrouper les trois conseils consultatifs (âge, handicap et pauvreté) en un Haut conseil de l'inclusion, en assistant sur la représentation des publics concernés, nous semble aller dans le bon sens.

La question de l'éducation et de la sensibilisation est également centrale dans ce projet d'avis. La diversité doit faire partie du fonctionnement des établissements scolaires, d'une part, pour améliorer l'intégration des jeunes handicapés, d'autre part, pour combattre les préjugés et permettre aux élèves de s'adapter à cette différence. Cela suppose de prendre le problème dans son ensemble en insistant sur l'aspect formation du personnel.

Si l'accessibilité n'a pas pu être traitée dans sa globalité dans ce projet d'avis, nous souhaitons dire ici qu'elle est à nos yeux la clé d'une société concrètement inclusive et accompagnante.

Quelques mots sur une initiative de la LPO qui va dans ce sens en accord avec la logique d'un développement durable alliant les piliers économique, social et environnemental. Une importante réflexion a été menée sur l'accessibilité des espaces naturels qui a abouti à de nombreuses réalisations concrètes recensées dans un guide.

L'objectif : des aménagements respectueux de l'environnement - tant par leur conception que par les matériaux utilisés - des cheminements, des aires de repos, des points de vue et des lieux d'activités accessibles aux personnes handicapées ou âgées. Il s'agit là d'un enjeu citoyen.

Nous voterons ce projet d'avis, et nous remercions la rapporteure pour la qualité de son travail en espérant que ce projet d'avis interpelle sur la construction d'une société accueillante où chacun pourrait aider l'autre à s'épanouir à sa façon.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Basset

Mme Basset. Monsieur le président, Monsieur le président de la section, Madame la rapporteure, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, tout au long des travaux, vous avez tenu bon, Madame la rapporteure, sur la ligne de crête que vous vous étiez fixée : rendre accessible - si vous me permettez cette expression - à tout un chacun la concrétisation de ce qui pourrait être une société inclusive. Les débats ont parfois été longs, et il vous a fallu faire preuve d'inventivité dans les arguments et exemples concrets. Mais au final, l'exercice est plutôt réussi puisque le projet d'avis parvient à convaincre de la nécessité de tendre vers un modèle inclusif au bénéfice des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes les plus pauvres mais aussi au bénéfice de tous.

Vous appelez à une véritable révolution. En effet, l'inclusion n'est pas un plus d'intégration, un glissement naturel de l'une vers l'autre ; les deux approches sont bien distinctes et ne se recoupent pas.

L'intégration ouvre le droit à la similitude, à être semblable, tolérant l'exclusion à ceux qui ne parviennent pas à accéder par eux-mêmes au monde normal malgré les moyens de compensation attribués et l'aide des services appropriés. Il ne faut pas s'arrêter à l'intégration.

Ainsi, l'inclusion nous entraîne dans un modèle de société différent puisqu'il ouvre le droit à la singularité, à la différence, ne tolérant pas d'inclusion à la participation sociale en raison de cette différence. Là où l'intégration ne prend aucun recul sur la norme établie, l'inclusion fait varier la norme pour y inclure toutes les singularités sans oublier le bien-être et l'épanouissement personnel.

Parmi les nombreuses préconisations, qui viendront utilement alimenter la Conférence nationale du handicap en fin d'année, comme nous le demandait le Gouvernement par sa saisine, le groupe de l'UNAF souhaite mettre l'accent sur deux d'entre elles tout en les soutenant dans leur ensemble.

Tout d'abord, la préconisation 25 qui demande que soient rassemblés, au sein d'une plate-forme numérique collaborative, les projets déjà développés dans les territoires à l'image de ce que le CESE a recueilli dans le cadre de la présente saisine est importante à souligner. Une telle collecte analysée, expertisée est déjà la preuve que des initiatives existent pour répondre aux besoins au plus proche des familles.

La société inclusive n'est pas une création de toute pièce *ex nihilo* mais elle peut trouver ses racines dans des projets déjà mis en œuvre. Je tiens à saluer ici les initiatives des UDAF du Bas-Rhin et du Val de Marne, qui ont participé au recueil d'expériences pour mettre en avant le droit au répit des parents d'enfants handicapés et l'accompagnement des malades du cancer et de leurs proches.

En seconde point, le groupe de l'UNAF retient avec intérêt la préconisation 28 tournée vers les aidants familiaux et plus précisément vers les parents d'enfants handicapés. Les parents doivent pouvoir continuer leur activité professionnelle dans l'intérêt général de la famille et ne pas être contraint à cesser leur activité en raison du coût de l'aide à domicile non prise en compte dans le montant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Par ailleurs, l'aide à domicile doit être mieux prise en compte financièrement.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, Madame la rapporteure, pour le travail réalisé et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à M. Davant, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité : M. Davant

M. Davant. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues.

Tout d'abord, un grand merci à Madame la rapporteure pour nous avoir entraînés vers une nouvelle conception de la société - à travers des débats et des auditions qui nous ont tous enrichis, une société qui accueille les différences - une société accompagnante, une société qui n'est pas indifférente.

Il est important de rappeler que plus de onze millions de personnes souffrent en France d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap.

La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, adoptée le 13 décembre 2006 et ratifiée par la France en 2010, consacre la personne handicapée comme un citoyen à part entière, libre de ses choix de vie et rappelle que chacun d'entre nous peut être plus ou moins en

situation de handicap en fonction de son environnement et de son âge. Cela n'arrive pas qu'aux autres.

Or, aujourd'hui, nous sommes encore loin de la prise en compte de cette nouvelle approche.

Une société dite inclusive s'adapte en effet aux personnes, accorde une place à chacun dans le respect de ses différences, en allant au-devant de ses besoins afin de lui donner accès à ses droits fondamentaux et à toutes les chances de réussite dans la vie.

Cette nouvelle notion correspond ainsi à un renversement de perspective par rapport à l'intégration.

Le mouvement mutualiste, et vous le souligner dans votre projet d'avis, s'est toujours engagé auprès des personnes en situation de handicap, en développant notamment un réseau d'établissements et de services mutualistes caractérisé par sa diversité afin de permettre le libre-choix, d'apporter une réponse globale, cohérente et de proximité sur l'ensemble du territoire, à des coûts accessibles.

Plusieurs mutuelles ont d'ailleurs répondu à votre appel en déposant sur la plate-forme d'accueil d'expériences - *Richesses et différences* - les initiatives qu'elles ont engagées en faveur d'une société plus accompagnante à travers des actions de formation pour les aidants, d'aide à la scolarité par l'utilisation du numérique et aux côtés des associations pour développer une conception plus universelle de notre société.

En termes d'accès aux soins, nous pensons qu'il y a encore beaucoup d'efforts à accomplir et le groupe de la mutualité partage la nécessité d'adapter les programmes et les campagnes de prévention et de développer des réseaux de soins afin d'établir un parcours de soins sans rupture d'accompagnement.

Le groupe de la mutualité soutient les préconisations que vous formulez pour parvenir à une société plus inclusive, qui engage l'ensemble des acteurs de la société et considère que toute politique en faveur des personnes en situation de handicap est un investissement social majeur pour l'ensemble de la société.

Vous l'aurez compris, le groupe de la mutualité votera le projet d'avis.

Pour terminer, j'ose espérer Madame, chère Christel, que le gouvernement, car finalement tout dépend de lui, fera siennes rapidement vos propositions. Merci.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à Mme Foucher au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Foucher

Mme Foucher. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Mesdames les conseillers, Messieurs les conseillers.

De nombreux dispositifs existent déjà en faveur des personnes handicapées.

Pourtant, leur vie quotidienne est un parcours semé d'embuches.

Certes, l'appui des aidants permet d'atténuer bon nombre de difficultés ; mais qu'advient-il le jour où les proches disparaissent ou lorsqu'ils sont trop usés pour apporter leur aide ?

Cette question préoccupe chacun d'entre nous, car le handicap concerne ou concernera un grand nombre de familles.

L'ambition de ce projet d'avis est de donner tout son sens à « *l'égalité des droits et des chances* » et de promouvoir une philosophie nouvelle, celle d'une société inclusive fondée sur l'accueil et l'accompagnement.

L'objectif n'est pas de réclamer plus d'aides financières, mais bien de changer notre approche du handicap.

Il s'agit de prendre en compte les attentes de la personne - au-delà du soin ou de la compensation - avec pour finalité de lui permettre d'accéder à la plus grande autonomie possible et, ainsi, d'être insérée dans la société avec ses particularités.

Comment parvenir à une société plus attentive aux personnes, dans toute leur diversité et donc, plus accompagnante ?

Le projet d'avis identifie un panel de leviers ; nous en retiendrons quelques-uns qui nous semblent essentiels.

En premier lieu, il faut changer notre regard sur le handicap afin d'écarter les peurs, les malaises et donc dépasser les préjugés.

Cela suppose de mieux connaître la multiplicité des handicaps et de comprendre les spécificités ou les contraintes qui y sont liées.

Pour construire une société plus accueillante à l'égard des personnes handicapées, il faut également associer tous ses acteurs.

L'inclusion ne peut se concevoir au travers de la seule sphère sanitaire ou médico-sociale, ni se concrétiser sous la seule impulsion des associations représentant les personnes handicapées.

Il est primordial d'encourager les partenariats, notamment au niveau des territoires, entre le milieu associatif, les acteurs de l'éducation et de la formation, les acteurs économiques et les représentants des secteurs professionnels.

De même qu'il est nécessaire de concevoir l'accessibilité de tous - aux biens et aux services, au bâti, à la voirie ou aux transports - non pas à partir de l'édiction de normes, mais par la concertation entre toutes les parties prenantes.

Enfin, l'insertion professionnelle des personnes handicapées est un enjeu majeur, tant pour leur inclusion sociale que pour leur autonomie.

Il faut donc renforcer leur accès aux dispositifs de formation et d'accompagnement vers l'emploi, d'autant qu'elles sont pour la plupart sans qualification.

Il faut aussi développer les passerelles entre l'emploi en secteur protégé ou adapté, et l'emploi en milieu ordinaire.

Il faut enfin inscrire, dans la durée, les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, pour favoriser leur maintien dans l'entreprise.

Le groupe de l'artisanat adhère pleinement à l'ambition portée par le projet d'avis de penser autrement le handicap, avec une traduction concrète au quotidien à travers une mobilisation collective. Nous voterons ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Parle, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Parle

Mme Parle. Vouloir trouver des solutions pour que toute personne, quelle que soit son handicap, sa faiblesse ou ses pauvretés, trouve sa vraie place dans la société représente une nécessité. C'est même un aspect essentiel de la démocratie. Toute personne doit pouvoir exercer et développer ses talents, si petits soient-ils, et se savoir reconnue.

Un élément déterminant dans l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées est le regard que porte sur elles notre société. C'est également celui que portent les personnes concernées sur leur propre situation. Lors de son audition, Jean-Baptiste Hibon affirmait que le premier combat se situe bien dans l'approche d'espérance que portent ces personnes sur leur situation. Il nous interrogeait sur la contradiction entre le fait de considérer que cette vie ne vaut pas d'être vécue avant la naissance, ce qui donne accès à l'IMG et celui de vouloir très justement créer les conditions pour permettre à ces personnes d'accéder à une vie normale et heureuse.

L'articulation entre la prise en compte de la différence, à la base d'une recherche de solutions réalistes, par exemple dans l'éducation et la lutte contre les discriminations, est en soi une question. Nous sommes à l'opposé d'une approche égalitariste qui, en voulant apporter la même réponse à toutes les personnes, peut conduire à une inégalité plus grande encore.

Sur la question de l'inclusion/insertion qui a traversé nos débats, c'est bien la double approche d'une société qui s'adapte pour ne pas créer d'obstacles ou les lever et d'une volonté des personnes de trouver leur place qui doit prévaloir. Le groupe de la CFTC estime, comme le projet d'avis, que la personne handicapée doit pouvoir être une personne totalement reconnue comme telle et non une personne qui se définit par son handicap. C'est dès l'enfance, dans toute l'éducation, que le regard sur la personne différente doit être amélioré.

Notre société de la compétition - où celui qui n'est pas au top niveau est regardé comme le maillon faible, donc écarté ou méprisé - doit impérativement évoluer. L'articulation entre la prise en compte de la différence à la base d'une recherche de solutions réalistes, par exemple dans l'éducation, et la lutte contre les discriminations, est en soi une question. Nous sommes à l'opposé d'une approche égalitariste qui, en voulant apporter la même réponse à toutes les personnes, peut conduire à une inégalité plus grande encore.

Comme les précédents avis traitant du handicap, le groupe de la CFTC insiste sur la nécessité d'accompagnement des familles concernées qui, souvent, se sentent seules et désemparées face aux multiples problèmes qui se posent. Si l'entrée dans le système scolaire ordinaire représente un moyen très important d'insertion et d'inclusion pour les enfants, la formation et l'accompagnement des personnels et des enseignants concernés est déterminante, ne serait-ce que pour ne pas ajouter la détresse du personnel éducatif à une inefficacité douloureuse, voire contre-productive, pour l'enfant et sa famille.

Le problème de l'emploi, c'est-à-dire de la possibilité pour ces personnes de vivre normalement de leur travail, n'entre pas dans le champ de cette saisine de la section. Il reste une question essentielle. La CFTC approuve donc totalement la proposition qu'il soit traité prochainement.

Le projet d'avis foisonne de préconisations toutes utiles qu'il aurait été intéressant de hiérarchiser, mais que la CFTC partage. Elle votera donc ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les conseillers, Citoyens à part entière, les personnes en situation de handicap doivent bénéficier des droits reconnus à tous et participer à la vie de l'ensemble de la société.

Si tous les citoyens dans leur quotidien et les salariés dans leurs lieux de travail, prennent conscience qu'apprendre, vivre, travailler ensemble dans l'acceptation et le respect de la diversité est un facteur d'enrichissement mutuel, alors la société sera plus juste.

Pour permettre à chaque personne en situation de handicap d'accéder à la plus large autonomie, d'acquérir les outils contribuant à sa participation à la vie sociale, et d'être en capacité d'assumer sa citoyenneté, des accompagnements doivent être pensés en termes de parcours de vie.

Tout jeune en situation de handicap a le droit à l'éducation comme le prévoit la Convention internationale des Droits de l'enfant. La scolarisation dans les structures d'enseignement public de droit commun doit être renforcée avec tous les partenariats utiles. Le projet de scolarisation global doit être élaboré en concertation avec la famille et le jeune.

Pour l'UNSA, l'emploi des personnes en situation de handicap est l'affaire de tous. Des synergies doivent être créées entre tous les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion professionnelle, les acteurs économiques et les partenaires sociaux pour que les personnes en situation de handicap soient des salariés à part entière.

L'UNSA estime que l'emploi des salariés handicapés ne doit pas relever uniquement des dispositifs mis en place par les accords ou par le milieu protégé mais bien être conçu dans le cadre du droit commun.

En matière de formation deux axes sont à développer.

Tout d'abord, la formation des acteurs œuvrant dans le développement des politiques d'emploi des travailleurs handicapés.

Compte tenu du retard pris, il est indispensable d'intégrer dans le cadre de la formation continue, une formation permettant d'appréhender la problématique du handicap dans toutes ses dimensions et ainsi mieux répondre aux besoins de la personne handicapée.

Ensuite, la formation des personnes handicapées est un sujet majeur à traiter comme celui de l'accessibilité, de l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi et la lutte contre la désinsertion professionnelle.

Le compte personnel de formation, introduit par la loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi et le conseil en évolution professionnelle, concerne également les salariés en situation de handicap.

Il est nécessaire de prévoir des abondements dans le cadre du compte personnel de formation dès lors qu'une inaptitude et/ou une reconnaissance de travailleur handicapé est notifiée afin de lutter contre la désinsertion professionnelle.

L'UNSA demande la mise en place d'un observatoire de l'emploi des travailleurs handicapés permettant ainsi d'appréhender la réalité de l'emploi, d'évaluer la portée des accords dans le privé et des conventions dans la Fonction Publique, d'évaluer également la formation et les reclassements des personnes déclarées inaptes à l'exercice de leurs fonctions pour raison de santé.

Ces préoccupations, l'UNSA le regrette, n'émergent pas de façon dynamique dans le projet d'avis présenté.

En ce qui concerne la gouvernance, la préconisation N° 8 ne requiert pas notre assentiment car si la problématique de perte d'autonomie peut être traitée de façon assez similaire pour les personnes âgées et handicapées, il est impensable d'associer dans une même instance âge, handicap et pauvreté. Ce lien trop rapide est contraire à l'inclusion dans le droit commun.

Nous regrettons que le projet d'avis ne rende pas plus visible un projet structurant pour faire avancer la conception de l'accessibilité universelle. Malgré ce regret, ce projet d'avis devrait quand même faire avancer la cause des personnes en situation de handicap. L'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Farache, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Farache

Mme Farache. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues,

La loi de 2005 relative « à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » n'est pas ou peu appliquée. Certains décrets en découlant ne sont même pas élaborés ni publiés !

Ce constat incontournable est d'autant plus inquiétant que le gouvernement fait le choix d'affecter une part toujours plus importante des financements publics au désendettement du pays dont le CICE et de nouvelles exonérations de cotisations sociales sont les principales contre parties.

C'est dans ce contexte qu'il a saisi le CESE, lui demandant d'explorer la notion de « société accompagnante », d'identifier différents leviers d'actions qui permettent une attention plus soutenue pour favoriser l'accès à l'autonomie.

Pour autant, la CGT considère que les pouvoirs publics ne peuvent se dispenser d'examiner comment dégager les moyens indispensables à la mise en œuvre de la loi de 2005 censée répondre à des besoins d'ores et déjà bien connus. De ce point de vue, nous insistons particulièrement sur l'urgence de création de structures d'accueil et d'emplois de personnels qualifiés pour aider à l'inclusion.

Dans une approche éthique et humaine, la section des affaires sociales et de la santé a réalisé un travail visant à faire prendre conscience des avantages que la société tout entière aurait à se préoccuper concrètement et activement des conditions de vie des personnes en situation de handicap, et cela quelle que soit son origine ou sa nature, qu'il surgisse dès la naissance, au cours de la vie active ou du vieillissement, ou en lien avec la pauvreté.

La CGT a insisté sur le fait que tout engagement personnel a besoin d'être accompagné et consolidé par des solidarités collectives, concrètes et organisées par l'État social dont le rôle en la matière est fondamental.

La CGT est partie prenante des ouvertures préconisées par le projet d'avis qui mènent vers une société plus humaine, plus juste, plus accessible dans tous les sens du terme. Elle en partage l'esprit, mais la lettre ne peut en être absente, celle de l'inclusion pleine et entière de toutes et tous exige un changement de cap puissant et pérenne dans des domaines aussi décisifs que l'éducation, la formation, le système de santé.

La CGT souhaite insister tout particulièrement sur l'importance du travail. Si le travail est bien, pour tout individu, un déterminant pour se construire en tant que personne, en tant que citoyen et pour jouer son rôle social dans la société, il l'est tout autant pour les personnes en situation de handicap. Pour elles, le droit effectif au travail est la condition majeure à une société inclusive. Cet enjeu, ainsi que d'autres, reste à approfondir il pourrait faire l'objet d'autres saisines du CESE pour accélérer des prises de décisions qui ne se font que trop attendre.

Le groupe de la CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, constatant qu'il n'y a plus aucune demande de prise de parole, je déclare close la discussion générale.

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

(Le texte des amendements déposés et la suite qui leur a été donnée par la section des affaires sociales et de la santé sont annexés au présent compte rendu)

M. le Président. Mes chers collègues, je vous donne lecture de la suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé aux deux amendements déposés sur le projet d'avis présenté par Christel Prado, rapporteure.

- **Amendement n° 1**. Cet amendement, déposé par le groupe de l'artisanat, a reçu un avis favorable de la section.

S'il n'y a pas d'avis contraire, cet amendement est adopté.

- **Amendement n° 2**. Cet amendement a été retiré.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. S'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 156
- Ont voté pour : 156

Le Conseil économique, social et environnement a adopté.

(Applaudissements)

Je remercie nos interprètes en langage des signes et la vélotypie, mais aussi l'administration de la section : Marie-Grace Lux, Guillaume Corbel, Christine Delière.

La parole est au président Fondard.

M. Fondard, président de la section des affaires sociales et de la santé**.** Monsieur le président, merci. En tant que président de la section des affaires sociales et de la santé, je me réjouis de ce vote de l'assemblée plénière du CESE. Je remercie chaleureusement Christel Prado pour l'excellent travail réalisé en étroite collaboration et avec des échanges fructueux avec tous les membres de la section, conseillers et personnalités associées.

Je remercie aussi l'administration, Marie-Grâce Lux, Guillaume Corbel, Christine Delière qui font toujours un très bon travail sur ces avis.

Par cet avis, la section poursuit le chemin ouvert il y a quelques mois par l'étude de Bruno Palier sur l'investissement social ; l'approche du présent avis sous l'angle de la société inclusive se trouvait déjà en germe dans cette étude. L'avis adopté pourra alimenter les réflexions en vue de la conférence nationale du handicap de la fin de cette année, comme le gouvernement nous le demandait.

C'est aujourd'hui chose faite et je forme le vœu que l'angle retenu soit bien repris par le gouvernement. L'enjeu est un enjeu de société au bénéfice des personnes handicapées mais aussi de tous. La société inclusive, comme réponse à la prise en charge du handicap est une réponse audacieuse.

Les débats en section étaient parfois longs et passionnés, mais au final l'avis ouvre des pistes pour rendre très concrète et pragmatique l'idée d'une société inclusive, ouverte et tournée vers les personnes en situation de handicap.

Cette conception de la société inclusive dénoncée par certains comme une idée purement philosophique, peut recevoir des applications concrètes à la condition de franchir un pas : reconnaître la singularité, la différence et permettre la participation sociale en raison même de cette différence reçue dès lors comme une richesse et non comme une déficience.

Merci à tous pour permettre ainsi à Christel de porter cet avis au nom de la société civile. Je vous remercie.

M. le Président. Vous avez raison d'insister sur l'importance de cet avis comme porteur d'un projet de société.

Mes chers collègues, le prochain bureau se tiendra le mardi 8 juillet à 9 heures 30 et la prochaine séance plénière aura lieu le 9 juillet, avec à l'ordre du jour, le projet d'avis sur le *Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français,* présenté par Mme Laurence Hézard et M. Jean Jouzel, rapporteurs, au nom des sections de l'environnement et des affaires économiques.

La séance est levée.

*

* *

La séance est levée à seize heures cinquante-cinq.

Prochaine séance le mercredi 9 juillet 2014 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis *Mieux accompagner les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité*

Amendement n° 1 Déposé par le groupe de l'Artisanat Page 62 - lignes 13 à 19 - Fusionner les préconisations 37 et 38 et lire ainsi le texte : « Préconisation 37 : Organiser une concertation avec toutes les parties prenantes, dont les organisations représentatives d'employeurs, concernant l'accessibilité des lieux de travail, dans l'objectif de parvenir à la publication du décret d'application de la loi du 11 février 2005 sur cette question. »
Amendement n° 2 Déposé par le groupe de l'Artisanat Page 63 – Harmoniser le « facile à lire, facile à comprendre », en cohérence avec l'amendement de la page 62. « Préconisation 37 : Réfléchir à l'accessibilité des lieux de travail, afin de publier le décret sur ce sujet ». Supprimer Préconisation 38

Annexe 2 : Suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé aux amendements déposés sur le projet d'avis *Mieux accompagner les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité*

Amendement n° 1 Cet amendement déposé par le groupe de l'Artisanat a reçu un avis favorable de la section. Il est ainsi rédigé : Page 62 - lignes 13 à 19 - Fusionner les préconisations 37 et 38 et lire ainsi le texte : « Préconisation 37 : Organiser une concertation avec toutes les parties prenantes, dont les organisations représentatives d'employeurs, concernant l'accessibilité des lieux de travail, dans l'objectif de parvenir à la publication du décret d'application de la loi du 11 février 2005 sur cette question. »
Amendement n° 2 Cet amendement déposé par le groupe de l'Artisanat est retiré.

Annexe 3 : *Mieux accompagner les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité* - Diaporama illustrant les propos de Christel Prado, rapporteure

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

« Il se faut entraider : c'est la loi de la nature »
Dans l'âne et le chien de Jean de La Fontaine

Au-delà de l'entraide, il y a les aménagements nécessaires
Cela s'appelle l'accessibilité

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Le contexte

- Saisine du Premier Ministre
- Conférence Nationale du Handicap de décembre 2014

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Qu'est-ce que le handicap ?

- « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie, dans son environnement, par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » Article 1 de la loi du 11 février 2005
- 1 personne sur 4 concernée en France en 1998-1999
- Faire la différence entre déficience (atteinte fonctionnelle) et handicap (conséquences sur la vie quotidienne et sociale de cette déficience

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

La représentation du handicap et la place des personnes handicapées dans la société

- Méconnaissance des causes provoque : peur, gêne, rejet, pitié
- La France est un pays qui pratique des politiques intégratives
- D 'autres pays pratiquent des politiques dites inclusives
- Un 3ème groupe de pays européens s'attache aux deux (Royaume-Uni et Pologne)

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

2014, une année charnière ?

- 2010 : ratification par la France de la convention internationale des droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif
- Droits universels et fondamentaux
- Accessibilité
- Droit à compensation
- Aide sociale départementale

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

38 préconisations pour rendre la personne handicapée auteure et actrice de son parcours, citoyenne à part entière

- La conception universelle, un enjeu d'innovation et d'essor économique fort (6 préconisations)
- Une gouvernance lisible et le développement d'une recherche prospective (10 préconisations)
- L'éducation, la formation initiale et tout au long de la vie, l'adaptation des métiers : des conditions essentielles (8 préconisations)
- Etre autrement capable (14 préconisations)

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

La conception universelle, un enjeu d'innovation et d'essor économique fort (6 préconisations)

- Pôle de compétitivité « accessibilité et conception universelle » par inter-région
- Facile à Lire et à Comprendre : projet de recherche de transcription automatique d'un niveau de langue vers un autre
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication à l'école, comme un outil pour tous ainsi que les apprentissages qui y sont associés
- Développement des outils permettant la connexion d'autres sites contributifs aux plateformes du type jaccede.com référençant les lieux et services accessibles, quel que soit le type de handicap
- Inventaire de l'accessibilité du patrimoine des collectivités territoriales, des services et entreprises publiques selon un référentiel national et unique
- Décerner le prix national de l'accessibilité lors de la journée nationale de l'accessibilité

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Une gouvernance lisible et le développement d'une recherche prospective (10 préconisations)

- Enrichir le système des concertations avec les corps intermédiaires par des consultations de personnes concernées (ex : CNLE)
- Création d'un Haut Conseil à l'Inclusion (regroupant notamment CNCPH, CNRPA, CNLE) pour problématiques transversales
- Création de Conseils Territoriaux de l'Inclusion (regroupant notamment CDCPH et CODERPA)
- Volet « Impact Inclusion » dans études d'impact obligatoires
- Expertiser et évaluer le système statistique concernant le recueil de données sur les personnes en situation de handicap
- Création d'un corpus statistique commun aux services de l'Etat et des collectivités territoriales
- Concertation entre programmes de recherche nationaux et internationaux
- Engager un programme de recherche sur le handicap par l'ANR
- Pérenniser les financements publics existants consacrés à la recherche et maintenir les déductions fiscales sur les dons qui permettent aux fondations d'apporter un concours déterminant aux équipes de recherche
- Organiser tous les deux ou trois ans, des entretiens sur le handicap, à l'instar des entretiens de Bichat en médecine

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

L'éducation, la formation initiale et tout au long de la vie, l'adaptation des métiers : des conditions essentielles (8 préconisations)

- Mettre en oeuvre rapidement les dispositions de l'article 22 de la loi du 11 février 2005
- Formation des personnels enseignants et non enseignants des écoles, établissements scolaires et supérieurs
- Renforcer l'accompagnement des enseignants qui accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Volet accueil et stratégies d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers dans projet d'école
- Organiser la collaboration entre les différents professionnels concourant au parcours personnalisé de l'enfant
- Scolariser tous les enfants sans solution (13 à 20 000 selon les rapports)
- Former les personnes en situation de handicap ainsi que les personnels d'accueil des services publics ou des entreprises à la signification de l'apposition du pictogramme S3A et à son impact en termes de qualité du service
- Créer un groupe national « Formations et Handicaps » pour procéder au recensement des pratiques formatives existantes et tenter de capter les besoins en termes de formation

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Être autrement capable (14 préconisations)

- Pérennisation de la plateforme collaborative Richesses et Différences
- Confier aux prescripteurs des parcours la mise en place de l'accompagnement
- N° vert pour information personnes handicapées et familles
- Financer les parcours à domicile avec l'AEEH pour éviter la cessation d'activité des parents
- Aménagement des congés enfants malades
- Prévoir accueil temporaire dans les parcours pour organiser des temps de répit
- Audit code du Travail pour regarder ce qui pénalise l'emploi des personnes handicapées
- Supprimer la barrière d'âge tel que inscrit dans la loi du 11 février 2005
- Développement et financement de l'emploi accompagné
- Mise en accessibilité des programmes de prévention et de dépistage en matière de santé
- Développement et financement pérenne des réseaux de soins en appui de la médecine ordinaire
- Accessibilité comme critère d'attribution de financements de projets (exemple des fonds FEDER)
- Concertation et publication de l'arrêté sur l'accessibilité des lieux de travail

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

« Si tu n'espères pas l'inespéré, tu ne parviendras pas à le trouver »
Héraclite

- Nous savons aujourd'hui que nous n'espérons pas l'inespéré
- Notre pays est un riche de ses initiatives territoriales
- Les faire connaître et les relayer (plateforme Richesses et Différences)
- L'inclusion passe par la reconnaissance des capacités de tous et de leur valorisation
- En bref : « Faut pô avoir peur »